



© Culture Images / Japhire / Imagis - CCMSA (magis)

## Les femmes dans l'agriculture

**On compte 582.000 femmes actives sur les exploitations agricoles début 2008. Elles y sont chefs d'exploitation, coexploitantes dans le cadre de sociétés, conjointes actives sur l'exploitation ou salariées de la production agricole. Zoom sur ces profils contrastés.**

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2008, 126.000 femmes<sup>(1)</sup> sont chefs d'exploitation. Elles représentent un quart de la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en activité. Une proportion importante qui traduit l'accès des femmes à des postes de responsabilités mais qui reste stable depuis 1999.

Elles sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins : 51 ans, contre 46 ans pour les hommes. Cette différence s'explique notamment par le phénomène de transfert entre époux, les femmes devenant chefs d'exploitation en lieu et place de leur mari au moment où celui-ci prend sa retraite. Ces transferts représentent 17 % des motifs d'installation des femmes chefs d'exploitation et bénéficient pour 51 % à des femmes de 55 ans et plus. Elles travaillent sur une superficie agricole utile (SAU) moyenne de 37 ha ; une superficie significativement moins importante que celle exploitée par les chefs d'exploitation

masculins (51 ha). Leur activité principale est l'élevage de bovins-lait (19 %), suivi des cultures céréalières et industrielles (15 %), puis les cultures et élevages non spécialisés, la polyculture et le poly-élevage (13 %).

### Un quart de la population des chefs d'exploitation

Près d'une femme chef d'exploitation sur deux (48 %) exerce en son nom personnel. Ce choix est le plus souvent celui de celles qui ont plus de 55 ans. Les plus jeunes choisissent plus fréquemment la forme sociétaire. Au total, 52 % des femmes, contre 47 % des hommes, exercent leur activité en société (23 % en EARL et 17 % en Gaec). À noter également que 77 % des femmes chefs d'exploitation sont mariées ou vivent en concubinage, contre 55 % pour leurs homologues masculins. Elles ne sont que 14 % à être célibataires, alors



© M. Genest/CCMSA (images)

que ce statut concerne 40 % des hommes. Sur les 215.322 conjointes d'exploitants, seules 49.478 d'entre elles – soit 23 % – sont affiliées à la MSA en tant que conjointes actives dans l'exploitation ; une proportion en diminution constante d'une année sur l'autre depuis 1999, les conjointes faisant majoritairement le choix de travailler à l'extérieur. Parmi les conjointes actives, 11 % sont des conjointes participant aux travaux (statut qui n'est plus accordé depuis 2000 et qui a été définitivement supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2009) et 89 % sont des collaboratrices d'exploitation, statut plus avantageux. Les conjointes actives travaillent principalement dans les secteurs de l'élevage bovins-lait (21 %) et des cultures céréalières et industrielles (15 %) ou dans les cultures et élevages non spécialisés (13 %) ou encore dans l'élevage bovins-viande (12 %). La SAU moyenne des exploitations sur lesquelles elles travaillent est de 62 ha, contre 51 ha dans les exploitations où la conjointe ne participe pas aux travaux.

## Un nombre stable de salariées

Enfin, parmi les femmes actives sur l'exploitation, 406.000 – soit 70 % d'entre elles – sont salariées de production au cours de l'année 2007. Elles représentent 38 % de l'ensemble des salariés de la production agricole. Leur nombre évolue faiblement depuis 1999. Elles occupent principalement des emplois dans la viticulture (40 %) et les cultures spécialisées (35 %), suivies par les cultures et l'élevage non spécialisés (15 %). Elles sont 87 % à être en CDD, contre 13 % en CDI. La proportion des CDI chez les salariés de sexe masculin est sensiblement plus élevée (19 %). À noter également que, parmi les personnes en CDI, 25 % sont en temps partiel chez les femmes, contre 8 % chez les hommes. ■

Nicole Nolfo

(1) Données issues d'une étude de la direction des Études, des Répertoires et des Statistiques de la CCMSA.

## Répartition des femmes actives agricoles

- Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole : près de 126.000<sup>(1)</sup>
- Conjointes d'exploitant : environ 49.500<sup>(1)</sup>
- Salariées de la production agricole : environ 406.400<sup>(2)</sup>

(1) Au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

(2) Au cours de l'année 2007.

## Conférence de presse de rentrée

**Comme chaque année au mois d'octobre, le président et le directeur général de la CCMSA ont rencontré les journalistes de la presse nationale pour évoquer les positions de la MSA sur l'actualité sociale. Zoom sur les principaux points évoqués.**

En ouverture de la conférence de presse, Gérard Pelhate a brossé le tableau des crises qui frappent cette année beaucoup d'exploitants et de salariés agricoles. Il a souligné que la MSA s'organise pour établir « un contact le plus individualisé possible avec ses ressortissants » et a resitué l'effort financier consenti par la MSA (voir dossier). Sur la mise en œuvre du RSA, le président a indiqué que la MSA mène une réflexion avec l'assemblée des départements de France sur ses critères d'attribution pour les non-salariés agricoles. Évoquant par ailleurs la préparation de la loi de modernisation agricole, Gérard Pelhate a indiqué que la MSA était associée aux débats.

## Garder sa capacité d'innovation

François Gin a, pour sa part, listé les principaux points de vigilance des dirigeants de la MSA face aux nombreuses réformes en cours qui impactent la protection sociale. Concernant la mise en œuvre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires), il a indiqué que la MSA, « si elle a marqué depuis l'origine son adhésion à la réforme, resterait vigilante à ce que les ARS ne contrarient pas sa capacité

d'innovation et d'expérimentation sur le terrain » pour promouvoir l'accès et la coordination des soins en milieu rural ainsi que la prévention et l'éducation thérapeutique. « Nous souhaitons rester actifs au sein des différentes instances des agences », a-t-il assuré, précisant qu'il est déjà prévu que « la MSA soit présente au sein du comité national de pilotage des ARS et des conseils de surveillance ». Le directeur général a également pointé l'interrogation de la MSA quant à la gestion du risque et à « l'articulation entre les compétences de l'ARS et l'assurance maladie ». Il a, à cette occasion, précisé que « les dépenses du régime agricole se sont stabilisées ».

Dans la perspective du rendez-vous sur les retraites du printemps 2010, François Gin a souligné que la mesure de revalorisation des petites retraites contenue dans le PLFSS 2009 s'est, dans son application, révélée en deçà des objectifs escomptés et que les critères d'attribution de cette majoration devaient être revus pour que « son montant soit plus en adéquation avec les objectifs affichés et qu'elle concerne un plus grand nombre de personnes ». Il a également rappelé un certain nombre d'évolutions jugées nécessaires, notamment pour les polypensionnés, sur les petites périodes d'activité ou encore pour les exploitants au niveau des pensions d'invalidité ou sur la question des indemnités journalières en maladie. Il a ensuite abordé le thème de la maîtrise des risques (contrôle interne, actions de lutte contre les fraudes et le travail illégal) avant de faire le point sur la restructuration du réseau, passé de 80 caisses en début 2000 à 35 en avril 2010. Pour terminer, Gérard Pelhate a rappelé les enjeux des prochaines élections qui vont se tenir dans chaque canton, entre le 5 et le 20 janvier 2010.